

# IMPOTS SUR LE REVENU

Comment déclarer des revenus exceptionnels ?

**Vous avez touché des revenus exceptionnels en 2023 et vous voulez éviter une augmentation brutale de votre imposition. Pour limiter la hausse d'impôt, vous pouvez demander à bénéficier du système du quotient. (sources : [service-public.fr](https://service-public.fr) et [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)).**

## Revenus exceptionnels : de quoi parle-t-on ?

Les revenus exceptionnels, selon l'administration fiscale, sont ceux que vous n'êtes pas susceptible d'encaisser chaque année.

Pour être considéré comme exceptionnel, un revenu perçu l'année N doit dépasser la moyenne des revenus imposables des trois années précédentes (N-1, N-2, N-3). Les revenus à retenir sont ceux du foyer fiscal.

## Pourquoi demander à bénéficier du système du quotient ?

L'imposition des revenus exceptionnels selon le système du quotient permet de limiter la hausse d'impôt liée à ces revenus. Cela permet en effet d'atténuer la progressivité de l'impôt sur le revenu et d'éviter les sauts de tranche d'imposition.

## Certains revenus sont considérés comme exceptionnels, quel que soit leur montant.

- ✓ prime de mobilité
- ✓ indemnités de rupture de contrat de travail : départ volontaire, retraite, préretraite ou licenciement...

## Comment les déclarer ?

Pour en bénéficier, vous devez inscrire le **total des revenus pour lesquels vous demandez le système du quotient** **DANS LA CASE OXX de la déclaration n° 2042 C** (déclaration de revenus complémentaires), **sans les intégrer dans les autres revenus déclarés**. Vous devez préciser la nature et le détail des revenus concernés par chaque membre du foyer.

**Pour en savoir plus :** [Revenus exceptionnels | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Retrouvez le spécial impôts 2024 de FO en cliquant ici :

